

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2018

L'an 2018 et le mardi 18 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Edith COUREON, Brigitte HERMAN, Véronique VASSEUR, Nicole VESSIERES, Messieurs Eric ARSAC, Norbert MAZZON, Roger OUVRIER-BONNAZ.

Absents excusés : Mesdames Christelle BONNIFACY, Carol LAFFONT, Laurence COSTA, Houria GOMEZ, Messieurs José BELLIART, Jean-Marie SYLVESTRE.

Pouvoir a été donné par Madame Christelle BONNIFACY à Madame Edith COUREON.

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Nicole VESSIERES.

Pouvoir a été donné par Madame Carol LAFFONT à Monsieur Eric ARSAC

Pouvoir a été donné par Monsieur José BELLIART à Monsieur Norbert MAZZON.

Pouvoir a été donné par Monsieur Jean-Marie SYLVESTRE à Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ.

Madame Véronique VASSEUR a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR COMMUNAL

Le Conseil Municipal, vu l'article 97 de la loi n°82/213 du 2 mars 1982 modifiée aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, vu le décret n°82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux concours d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, décide à la majorité (4 abstentions 8 pour) de demander le concours du Comptable du Trésor chargé de la fonction Receveur Communal de la Trésorerie de Montélimar, Madame VALERIANI Yvette, pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an à compter du 1er septembre 2018, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame VALERIANI Yvette.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 M14

Conformément à l'article L.1612.1 du code général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une Commune, tant que celle-ci n'a pas adopté son budget primitif, peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Dans cette limite ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Comme le budget primitif 2019 sera adopté dans le courant du mois de mars 2019, il est demandé au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour le budget 2019 M14 de la commune et ce dans la limite prévue au dit article. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 M14. De porter la somme de 10 000 € au Chapitre 23 - Section d'investissement – Immobilisations en cours - Article 2313 - Constructions, par prélèvement du montant de 10 000 € du Chapitre 20 – Section d'investissement – Dépenses imprévues – Article 020 – Dépenses imprévues.

INFORMATIONS

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

C.C.A.S./Affaires sociales :

- Goûter des Anciens du mercredi 5 décembre 2018 : à la salle Pierre Bonnet, 45 Coucourdoises et Coucourdois de 65 ans (et plus) ont participé au goûter organisé et offert par le Centre Communal d'Action Sociale. En fin d'après-midi, le Maire a remis les boîtes de chocolats (une par personne) et les bons d'achat de 27 € (un par foyer) à utiliser chez les commerçants de notre commune.

- Restauration scolaire : 808 repas ont été servis par la Société API au mois de novembre 2018 (soit 45 repas par jour d'école).

- Portage de repas à domicile : depuis le début de l'année, 870 repas élaborés par la Société SERVEA ont été portés aux personnes qui ont demandé à bénéficier de ce service. (Coût pour la mairie : 1987 €).

- APA : depuis janvier 2018, tous les dossiers transmis au Conseil Départemental par le C.C.A.S ont été instruits.

Les travaux de finition et d'aménagement du nouveau point de restauration scolaire (dans l'ancienne école de Fondchaud) seront achevés en début d'année 2019. L'ouverture du restaurant scolaire est prévue dans le courant du 1er trimestre 2019.

Communication/Bibliothèque/Site Internet communal :

- 5700 visites du site Internet ont été comptabilisées au mois de novembre 2018 (record de visite, + 40 % par rapport aux autres mois de l'année 2018).

- Le samedi 15 décembre, la bibliothèque municipale a accueilli une quinzaine d'enfants accompagnés d'adultes pour un atelier de création de menus de Noël, cartes de vœux et autres décorations. Cet atelier était animé par Célia, bibliothécaire bénévole. Un goûter, préparé

par les bibliothécaires a clôturé cette joyeuse après-midi.

- La bibliothèque propose trois animations pour le 1er trimestre 2019 :

- le 02 février : une après-midi « jeux » et dégustation de crêpes.

- le 08 février : une conférence de Marylène PONTHER pour son dernier livre « Montélimar et la Grande guerre – La vie à l'arrière ».

- le 27 mars : un atelier de fabrication de sceaux du moyen âge, organisé par Montélimar Agglo dans le cadre des rencontres d'ITINERANCE(S) 2019.

Urbanisme (depuis le 30 octobre 2018) :

- Déclaration préalable : 4 accordées sur période précédente.

- Certificat d'urbanisme informatif : 1

- Déclaration d'intention d'aliéner : 1

Urbanisme de 2015 à 2018

- Permis de construire : 70 accordés

- Permis d'aménager : 2 accordés : 1 en 2017, 1 en 2018.

- Déclaration préalable de travaux : 99 accordées

- Certificat d'urbanisme : 55 demandés

- Déclaration d'intention d'aliéner : 29 en 2018

Depuis 2014, 85 logements ont été construits sur la commune. 23 nouvelles constructions vont voir le jour avec les 2 lotissements « Les Terrasses de Leyne » et « L'Horizon vert ». Dans notre commune, depuis 2014, le nombre des logements sociaux est passé de 11 à de 36 ; en 2020, ce nombre passera à 38 avec les constructions d'un logement social au lotissement « Les Terrasses de Leyne » et d'un logement social au lotissement « L'Horizon vert ».

Les 7 logements (2 T3 et 5 T4) construits par le bailleur social ADIS au lotissement Les Clefs de Lachamp sont tous occupés depuis le 15 novembre 2018.

Montélimar-Agglomération a mis en place une Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (FISAC) permettant de faire bénéficier d'aides directes aux commerçants et artisans du territoire dans leur projet d'investissement. Dans notre commune, 4 entreprises artisanales ont bénéficié de subventions.

Montélimar Agglo a décidé de créer un Hôtel d'entreprises sur le Parc d'activités de Mirgalland à La Coucourde afin de faciliter l'accueil et le développement de jeunes entreprises ou de petites entreprises sur le territoire. L'Hôtel d'entreprises est un lieu d'hébergement qui permet à ces entreprises de « roder » leurs activités avant d'acquiescer ou de faire construire leurs propres locaux.

Suite aux manifestations citoyennes de ces dernières semaines, l'Association des Maires Ruraux de France a lancé l'action "Mairie Ouverte", du samedi 8 décembre au samedi 15 décembre. La Mairie de La Coucourde a participé à cette action en mettant à disposition, à

l'accueil du secrétariat de Mairie, un cahier de doléances et de propositions pour recueillir la parole des habitants. Ce registre a été envoyé au préfet et aux élus nationaux.

Les vœux du Maire auront lieu le lundi 7 janvier 2019 à 18h30 à la salle d'animation rurale « Pierre BONNET ».

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 18 décembre 2018

Le Maire

Jean-Luc ZANON